

Vesoul, le 3 septembre 2025

Cabinet

Tél : 03 84 78 63 26

Mél : ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419  
70013 Vesoul cedex

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute Saône

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c

Mesdames et Monsieur les inspecteurs de circonscription

Madame la cheffe du service de l'école inclusive

**Objet : modalités de déploiement et d'inscription relatives aux stages MIN ASH au national et en académie – année scolaire 2025-2026**

**Références :** décret n°2017-169 du 10/02/2017 modifié ; arrêté du 10/02/2027 modifié ; circulaire du 12/02/2021

En application de l'article 7 du décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés aux niveaux académique, interacadémique ou national.

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent selon deux formats dans le cadre du déploiement des actions de formation 2025-2026 :

- a) Des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI ;
- b) Des modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue.

Ces modules de formation contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national et s'adressent à :

- Des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou exercer de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies. Les enseignants titulaires du CAPPEI ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé ;
- Des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative (AESH, chefs d'établissement, IEN, IPR, CPE, psychologues de l'éducation nationale) pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

### **Modalités d'inscription :**

**a) Modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI**

Ces actions sont facilitées par une organisation à l'échelle nationale, permettant la mise en réseau des personnels concernés, l'optimisation des moyens, et la mobilisation d'intervenants de haut niveau référencés au sein de l'INSEI. La liste de l'ensemble des modules de formation retenus par la commission nationale d'expertise, répartis par thèmes, figure en **annexe 1**.

**b) Modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue.**

Ces actions de formation sont dispensées dans le cadre des programmes académiques de formation mais prennent une dimension nationale par des échanges interacadémiques.

La liste de l'ensemble des modules de formation proposés par les différentes EAFC à la mutualisation interacadémique, répartis par thèmes, figure en **annexe 2**.

Pour **les personnels relevant du 1<sup>er</sup> degré**, les candidatures doivent être transmises **via l'application Colibris avant le 19 septembre 2025** (lien à cliquer ou à copier).

Pour **les personnels AESH**, les candidatures doivent être transmises **via l'application Colibris avant le 19 septembre 2025** (lien à cliquer ou à copier). Pour rappel, l'avis du supérieur hiérarchique est à recueillir auprès du pilote du PIAL (mail adressé à ces derniers le 3 juillet 2025 par l'EAFC).

**<https://demarches-besancon.colibris.education.gouv.fr/stages-min-25-26/>**

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute Saône



Catherine Ridard

### **Pièces-jointes :**

Annexe 1 : Modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI

Annexe 2 : Modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue.

Annexe 3 : fiche avis du supérieur hiérarchique à téléverser dans Colibris